

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DES COTES D'ARMOR**

Références

Poste 02.96.62.50.05

Suivi par M. LOZAC'H

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Général en date du 26 janvier 2015 fixant les modalités d'intervention du Département en faveur du développement des usages, des services et de l'innovation dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication,

VU la délibération de la Commission Permanente en date 2 février 2015,

VU la demande de subvention formulée à ce titre par l'Association Kernel - Fablab Lannion,

VU l'autorisation de programme ouverte au budget départemental de l'année 2015,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 - Une subvention d'un montant de **9 340 €** est accordée au bénéficiaire désigné ci-après pour l'opération décrite ci-dessous :

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Année du programme	Dépense Subventionnable TTC	Taux de la subvention
Association Ker Nel - Fablab Lannion	Soutien au développement des usages du numérique (achats de matériel)	2015	47 535 €	19,65 %

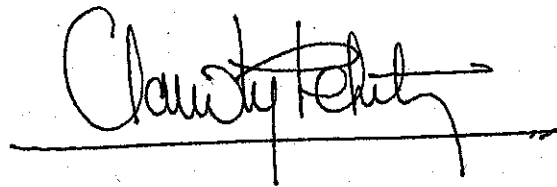
ARTICLE 2 - La subvention sera versée sur présentation d'un état des dépenses réalisées visé par le Président et le Comptable de l'Association Kernel - Fablab Lannion.

ARTICLE 3 - L'Association Kernel - Fablab Lannion devra mentionner dans les documents publics et lors de manifestations organisées afin de faire connaître cette réalisation la participation du Conseil Général au financement du projet.

ARTICLE 4 - Le non respect de ces dispositions entraînera l'annulation de la subvention ou le non-versement du solde.

ARTICLE 5 - Monsieur le Directeur Général des Services du Département (Côtes d'Armor Numériques) et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à son bénéficiaire.

Saint-Brieuc, le **26 FEV. 2015**

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Claude Fehly', is written over a horizontal line.

Le Président